



ANNEXE PEDAGOGIQUE – PROGRAMME PRESENTIEL

OBJECTIFS : Former le personnel opérateur ainsi que s'entraîner au passage du test par QCM AIPR

PUBLIC CONCERNE : Opérateur : Personnel assurant la conduite d'engins ou suivant l'exécution des travaux.

PRE REQUIS : Avoir 18 ans, être apte médicalement, savoir compter, comprendre, lire et écrire le français. Accessible aux personnes en situation de handicap sous condition. Les pré requis sont vérifiés par l'employeur avant l'entrée en formation.

CONTENU :

1. Le responsable de projet avant les chantiers :

DT * : formulaire de Demande de Travaux, Guichet Unique, emprise du projet
Analyse des réponses -Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux

DCE* : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), clauses dans les marchés

Marquage-piquetage -Compétence des personnels * - Cartographie

2. Les exécutants avant les chantiers :

DICT* : formulaire de Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux

Analyse des réponses du DCE* : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et du marché - Compétence des personnels

Application du Guide technique en vigueur - Lecture des indices et affleurant - Travaux sans tranchée

3. Au cours du chantier :

Constat d'arrêt ou de sursis - Constat de dommage : responsabilités et formulaire - Opérations sur chantier - Cas des travaux urgents (ATU)

(*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE :

Entraînement au test par QCM par apport théoriques avec logiciel pédagogique spécifique.

1 Ordinateur par participants

MODALITES D'EVALUATION :

Examen par QCM pour l'obtention du certificat de compétences

Evaluation des compétences :

L'examen se déroule à l'aide un ordinateur, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux questions :

Encadrant : 40 questions

Concepteur : 40 questions

Exécutant : 30 questions

Une bonne réponse rapporte 2 points.

Pas de réponse (choix « Je ne sais pas ») : 0 point.

Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou – 5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points mini pour obtenir son certificat de compétences est de :

48 points sur un maximum possible de 80 pour les Concepteurs et Encadrants

36 points sur un maximum possible de 80 pour les Opérateurs

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux

En cas de réussite du candidat à l'examen délivrance de l'attestation de compétences au candidat concerné et à son employeur.

En cas d'échec du candidat à l'examen, délivrance d'une attestation d'échec au candidat concerné et à son employeur.

DUREE : de 1 à 2 jours, soit de 07h00 à 14h00 selon expérience et nombre de candidats